



Résumé

En France, les PME créent davantage de richesses que les grandes entreprises dont l'univers d'investissement est devenu mondial et dont les actionnaires sont pour une part de plus en plus importante non français (50 % pour les sociétés du CAC 40). Sur les 2,8 millions d'emplois créés en France ces 20 dernières années,

2,3 millions d'emplois l'ont été par des PME¹. Elles constituent donc le moteur de la croissance économique et de l'emploi dans notre pays.

Cependant, la France peine à faire émerger des PME de taille internationale, comparables à leurs concurrentes allemandes ou britanniques. L'appareil productif de notre pays est constitué d'une base extraordinairement large de petites, voire de très petites entreprises, d'une part, et de quelques dizaines de groupes de taille mondiale, d'autre part.

Entre les deux, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), comprenant entre 250 et 5 000 salariés, ne sont que quelques milliers et leur nombre diminue : de 4 507 en 2008 à 4 195 en 2009². Pourtant, ce sont ces entreprises qui, en raison de leur taille critique, peuvent supporter le coût de l'innovation et se lancer sur les marchés extérieurs.

Plusieurs blocages ont été mis en avant par le groupe de travail qui relèvent de champs différents et qui requièrent des réponses nécessairement complexes.

Des blocages d'ordre financier tout d'abord :

- le déficit persistant et à un niveau élevé de nos finances publiques diminue la capacité de l'État à intervenir ;
- les règles prudentielles nouvelles traduites dans *Solvency II* risquent de conduire les compagnies d'assurance à diminuer fortement leur présence sur le marché du financement par actions ;

- les incitations fiscales à investir dans les PME sont insuffisamment avantageuses pour les particuliers et sont, en outre, en voie de diminution ;
- les relations entre PME et grands groupes sont vécues le plus souvent selon un rapport de forces déséquilibré entre fournisseurs et donneurs d'ordre.

D'ordre administratif ensuite :

- le risque de recours fiscal associé au Crédit impôt recherche est trop important pour que celui-ci soit pleinement utilisé par les PME ;
- l'installation en France et l'obtention d'une autorisation pour déployer une activité sont des démarches longues et complexes pour les entrepreneurs non communautaires ;
- les liens entre recherche fondamentale et innovation sont trop lâches, en raison notamment du cloisonnement des cursus universitaires et de l'absence de passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche.

D'ordre culturel enfin :

- faute d'une culture de l'entrepreneuriat développée tout au long des cursus scolaires, une aversion au risque est sans doute plus marquée en France que dans d'autres pays européens. Cela se traduit notamment par une préférence pour les carrières au sein des grands groupes parmi les élèves des grandes écoles ;
- le financement de l'amorçage par les subventions publiques génère des risques pour la phase de développement ultérieur : logique de guichet vs logique de marché ; absence de fonds propres qui pénalise le recours à l'emprunt ; etc.

Cette situation n'est certes pas propre à la France, mais elle met en danger notre tissu de PME déjà fragile. Il est urgent de mettre en place un système d'incitations afin de favoriser l'investissement et le financement des entreprises françaises y compris les plus petites, faute de quoi le déclin de nos PME et de nos ETI ne sera pas inversé. À cette fin, l'Institut Montaigne formule 11 propositions.

⁽¹⁾ Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et OSEO, *Regards sur les PME*, 2008.

⁽²⁾ *Les Echos*, 10 janvier 2011.

Les propositions

1. Développer la mise en place d'aides publiques pour les entreprises technologiques avec un système de *matching* privé – public et inverser la logique qui prévaut actuellement où la subvention publique vient d'abord.

Les *Business Angels* et capital-risqueurs apportent aux autorités régionales les projets dans lesquels ils ont décidé d'investir et proposent aux collectivités d'investir le même montant aux mêmes termes.

2. Utiliser le levier fiscal pour financer nos PME et nos ETI et renforcer les dispositifs actifs au soutien de l'investissement dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité.

- renforcer les dispositifs actifs au soutien de l'investissement dans les PME/ETI ;
- utiliser le levier fiscal pour encourager l'investissement dans les PME : porter le plafond d'investissement à 100 000 euros annuels au moins.

3. Obtenir des grandes entreprises françaises et étrangères opérant en France de réduire leurs délais de paiement de trois jours par an chaque année afin d'être, dans les trois ans, dans la moyenne européenne.

4. Inciter les grands groupes à avoir leur propre fonds d'investissement en interne pour investir dans des start-up ou des PME, ou faire participer ces groupes à des fonds par filière sur le modèle du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles et la CGPME.

5. Développer la pratique du rescrit fiscal pour le Crédit impôt recherche.

Ce rescrit peut être produit par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par ses services déconcentrés. Le rescrit engage l'administration fiscale sur l'éligibilité des dépenses incluses dans le CIR et en sécurise le recours. Oseo doit s'engager d'avance dans la communication autour de ce dispositif qui garantit les PME contre le risque de redressement fiscal.

6. Rendre obligatoire le stage en PME ou en ETI pour les élèves de grandes écoles y compris ceux de l'ENA.

Un partenariat entre les grandes écoles et les Chambres de Commerce et d'Industrie départementales ou régionales permettrait certainement de mieux mettre en relation l'offre et la demande.

7. Développer la culture de l'entreprise et de l'entrepreneuriat dès l'entrée au lycée en invitant des cadres à animer des conférences

ou des études de cas et en introduisant les problématiques d'entreprises et d'économie de marché dans les programmes scolaires.

8. Améliorer les conditions d'accueil pour les entrepreneurs étrangers souhaitant développer un projet d'entreprise sur le territoire français.

- améliorer la communication autour de la carte de séjour « compétences et talents » et simplifier les procédures administratives ;
- offrir une plus grande souplesse statutaire aux entrepreneurs non-communautaires ;
- mieux organiser l'information et l'accompagnement par la création de dispositifs spécifiques ;
- appuyer les dépôts de permis de séjour par les avis d'organismes d'aides à la création d'entreprise qui garantissent la qualité du projet de création.

9. Faire des approches pluridisciplinaires et transdisciplinaires une priorité au sein des cursus universitaires.

- privilégier l'émergence de *Colleges* universitaires au sein des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur ;
- multiplier les *Creative Spaces* ;
- décloisonner la carrière des enseignants chercheurs dans une seule discipline ;
- flécher les financements publics de certains projets de recherche vers des établissements de l'enseignement supérieur où la *cross-fertilisation* et la collaboration entre chercheurs issus de différents domaines est encouragée et renforcée.

10. Créer une entité de « prospection scientifique et technologique » afin de valoriser les résultats des laboratoires de recherche fondamentale.

Cette entité privée serait créée à l'initiative de professionnels du risque et du capital développement. Elle pourrait contractualiser avec des établissements d'enseignement supérieur (université, écoles, etc.) en vue d'identifier les « pépites » potentielles, assurer la « veille » des laboratoires en matière d'innovation brevetable, valoriser les résultats des laboratoires, qu'il s'agisse des résultats directs de recherche ainsi que des retombées induites. Cette entité se rémunérerait en grande partie par un intéressement sur les royalties des licences d'exploitation de brevet.

11. Développer les filières « innovation et entrepreneuriat » au sein des cursus universitaires.

Au cours de ces dix dernières années, les filières « Innovation et Entrepreneuriat » se sont développées avec succès dans les grandes écoles. Il est important de les mettre en place aujourd'hui au sein des universités afin de donner la possibilité à tous les étudiants quelque soit leur profil de se familiariser avec l'entrepreneuriat.